

SÉANCE DU 05 JUIN 2026

??????

Le cinq juin deux mil vingt-six, à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de la commune d'ANGLIERS (Vienne) se sont réunis dans le lieu habituel de leurs séances à la Mairie, sous la présidence de **Madame Nathalie BASSEREAU**, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents :

Mme BASSEREAU Nathalie, M. JUBIEN Jean-Pierre, M. ARCHAMBAULT Jean-Michel, Mme BOYER Anaïs, Mme LEMAITRE Séverine, M. COUILLEBAUD Bertrand, M. BAUDOUIN Hervé, Mme MARTEAU Ludovica, M. RAT Sébastien et Mme BAURY Amandine.

Etaient excusés : Mme RANCHÉ Stéphanie, Mme SATABIN Martine, M. ROHARD Laurent, Mme ALTERINO Anne-Claire et M. BONNIN Raphaël.

A été nommée **comme secrétaire de séance** : Mme BAURY Amandine.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 07 MAI 2026

Le procès-verbal de la séance du 07 Mai 2026 a été approuvé à l'unanimité.

1) ÉLECTIONS SÉNATORIALES – DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS ET SUPPLÉANTS

Vu le code électoral ;

Vu le décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

Vu l'instruction n° INTP2611651C du 6 mai 2026 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2026-DCL/BER-204 du 20 mai 2026 fixant le mode de scrutin ainsi que le nombre de délégués et de suppléants à désigner ou à lire pour l'élection des deux sénateurs de la Vienne le dimanche 27 septembre 2026 ;

ÉLECTIONS DES DÉLÉGUÉS 1^{er} TOUR DE SCRUTIN

Le Maire a ensuite invité le Conseil à procéder, sans débats, au scrutin secret et à la majorité des suffrages, à l'élection de 3 délégués.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis fermé au Maire son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement a commencé à 19 heures 30 minutes.

Il a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne.....	12
A déduire : bulletins blancs et nuls.....	0
Reste pour le nombre de suffrages exprimés.....	12
Majorité absolue.....	7

Ont obtenu :

JUBIEN Jean-Pierre	12 Voix
ARCHAMBAULT Jean-Michel	12 voix
BOYER Anaïs	12 voix

Ont réuni la majorité absolue et ont été proclamés délégués :

JUBIEN Jean-Pierre né le 07/01/1962 à LOUDUN (86) adresse 1 Ainzay 86330 Angliers a été proclamé élu au premier tour et a déclaré accepter le mandat de titulaire.

ARCHAMBAULT Jean-Michel né le 10/09/1957 à ANGLIERS (86) adresse 8 Rue du Québec 86330 Angliers a été proclamé élu au premier tour et a déclaré accepter le mandat de titulaire.

BOYER Anaïs née le 30/05/1991 à LOUDUN (86) adresse 6 Rue de la Bourbonnerie 86330 Angliers a été proclamé élu au premier tour et a déclaré accepter le mandat de titulaire.

ÉLECTIONS DES SUPPLÉANTS 1^{er} TOUR DE SCRUTIN

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection de 3 suppléants.

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne..... 12

A déduire : bulletins blancs et nuls..... 0

Reste pour le nombre de suffrages exprimés.... 12

Majorité absolue..... 7

ont obtenu :

ROHARD Laurent 12 Voix

BAUDOUIN Hervé 12 voix

SATABIN Martine 12 voix

Ont réuni la majorité absolue et ont été proclamés suppléants :

ROHARD Laurent né le 23/04/1969 à BEAUFORT-EN-VALLÉE (49) adresse 8 Allée de la Moye 86330 Angliers a été proclamée élue au premier tour et a déclaré accepter le mandat de suppléant.

BAUDOUIN Hervé né le 10/05/1977 à SOYAUX (16) adresse 1 Rue de la Pêchette 86330 Angliers a été proclamée élue au premier tour et a déclaré accepter le mandat de suppléant.

SATABIN Martine née le 19/04/1960 à LOUDUN (86) adresse 13 Cité Lomer Gouin 86330 Angliers a été proclamée élue au premier tour et a déclaré accepter le mandat de suppléant.

Le conseil municipal a procédé à la désignation des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs, conformément aux opérations et aux résultats décrits dans le procès-verbal annexé.

La séance est levée à 19h30.

La Secrétaire,

Fait et délibéré,
Le Maire,